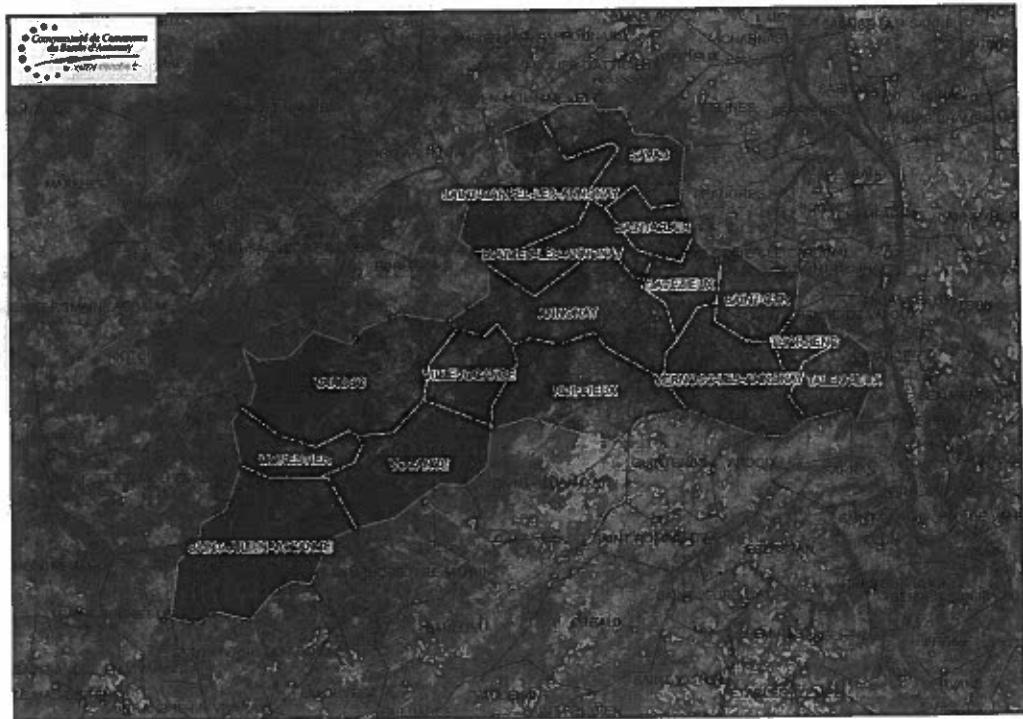


Mai 2013

ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX DU BASSIN ANNONEEN



Sommaire

Editorial	5
I. Le contexte	6
1.1. Le cadre de référence	6
1.2. Les orientations départementales	6
II. La démarche	7-8
2.1. La gouvernance	7
2.2. Les phases de travail	7
2.3. La concertation et la restitution	8
III. La synthèse des données recueillies	9-15
3.1. Les données sociodémographiques	9
3.2. Les données de l'action sociale	10
3.3. L'état des besoins et des attentes	11-15
IV. Le Plan d'actions	16-55
4.1. Les orientations	16
4.2. Les fiches actions	17-54
4.3. La programmation des actions	55
Glossaire	56-58

Annexes → téléchargeables sur internet :
www.cc-bassin-annonay.fr/Analyse-des-besoins-sociaux

Atlas cartographique du territoire
Tableau de bord – Données socio-démographiques
Synthèse de l'enquête

Editorial

La ville d'Annonay et la Communauté de communes du bassin d'Annonay se sont associées pour mettre en œuvre une analyse des besoins sociaux de leur territoire. Cette analyse et le plan d'actions qui en découle, sont les fruits du travail coordonné mené par nos structures mutualisées avec le concours du Conseil général de l'Ardèche et de la Caisse d'allocations familiales de l'Ardèche. La précision du diagnostic qui a été réalisé tient en grande partie à l'originalité et la multiplicité des points de vue sollicités. Au-delà des données sociodémographiques classiques, les enquêtes de terrain, les entretiens avec les professionnels et enfin les ateliers thématiques ont permis une vision claire et partagée des besoins sociaux du territoire et des actions prioritaires à mener.

Le rapport qui est présenté ici, trace à grands traits le diagnostic de territoire et propose, en sept orientations thématiques et trois orientations transversales, des fiches-action pragmatiques qui permettront de suivre l'évolution de la mise en œuvre du plan d'actions. Les acteurs du territoire sont déjà mobilisés sur nombre de thèmes. Merci à tous ceux qui ont œuvré pour cette Analyse des besoins sociaux, techniciens, élus, acteurs de terrain ou citoyens du territoire.

En 1982, les lois de décentralisation, dites Lois Deferre, ont transféré aux départements les responsabilités qu'exerçait jusqu'alors l'Etat en matière de solidarité. Elles ont aussi transformé les bureaux d'aide sociale des communes en Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS), ouvrant ainsi la gouvernance de la solidarité de proximité aux associations. Depuis, la société française n'a cessé de changer – vieillissement de la population, montée du chômage, mobilité accrue, ... - et les besoins sociaux ont évolué avec. C'est pourquoi les CCAS ont obligation de conduire, chaque année, une analyse des besoins.

A Annonay, ce fut fait jusqu'en 2001, puis nous avons repris l'exercice en 2008, en y associant le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS), le Conseil Général et la Caisse d'allocations familiales de l'Ardèche pour tenir compte de l'émergence de réalités nouvelles : mouvements de populations, évolution des périmètres des territoires et bassins de vie, des compétences, etc.

Une année représentait une période trop courte pour évaluer l'ensemble de ces changements, pour organiser une concertation ouverte et pour mener un travail conclusif. De ce fait, nous avons inscrit cette démarche dans la durée du mandat.

Au-delà du document produit, c'est une vision commune de la population de notre territoire et de ses besoins que nous voulions partager. A présent, place aux actions que nous devrons mener ensemble, institutions, collectivités et associations. Merci à toutes celles et ceux qui ont porté ce travail.



Antoinette SCHERER
Première adjointe
Mairie d'Annonay



Jean Claude TOURNAYRE
Président de la Communauté de
Communes du bassin d'Annonay

I. Le contexte

1.1. Le cadre de référence

L'Analyse des besoins sociaux (ABS) est une obligation légale depuis 1995 pour les Centres communaux d'action sociale (CCAS) et les Centres intercommunaux d'action sociale (CIAS).

L'article R.123-1 du Code de l'action sociale et des familles, issu du décret n°95-562 du 6 mai 1995, précise que les CCAS et les CIAS « procèdent annuellement à une analyse des besoins sociaux de la population qui relève d'eux, notamment de ceux des familles, des jeunes, des personnes âgées, des personnes handicapées et des personnes en difficulté ».

Pour répondre à cette obligation réglementaire, la Communauté de communes du bassin d'Annonay (COCOBA) et la Ville d'Annonay ont lancé une démarche d'analyse des besoins sociaux à l'échelle du bassin annonéen autour des objectifs suivants :

- Disposer d'une vision clarifiée des besoins sociaux, sur la base d'un diagnostic de territoire (données sociodémographiques, connaissance des publics et des dispositifs, actions développées sur le territoire...)
- Construire des indicateurs sociaux afin de suivre l'évolution de ces besoins dans le temps
- Disposer d'un outil d'aide à la décision permettant d'adapter les interventions du CIAS et du CCAS
- Animer une action générale de prévention et de développement social local, en liaison étroite avec les partenaires locaux et institutionnels

1.2. Les orientations départementales

L'observation sociale départementale constitue une orientation majeure du Conseil général de l'Ardèche, déclinée comme axe transversal des schémas sociaux 2009-2013.

Dans ce cadre, le Département a construit sa démarche d'observation autour de six clés d'entrée, dans une logique de capitalisation des expériences conduites par la collectivité, les acteurs locaux, les organismes régionaux et nationaux :

- Locale : accompagnement et développement d'analyses des besoins sociaux conduites par les CCAS/CIAS du département
- Territoriale : observation de tous les publics à l'échelle d'une unité territoriale d'action sociale
- Thématique : observation départementale des personnes handicapées, de la petite enfance, du public en insertion, du travail social de polyvalence
- Légale : observation départementale de la protection de l'enfance
- Transversale : observation départementale des territoires
- Nationale et régionale : participation aux travaux engagés par le Conseil national de l'information statistique (CNIS), l'Observatoire départemental de l'action sociale (ODAS), l'Agence régionale de santé Rhône-Alpes (ARS-RA) et le Club de l'observation sociale de Rhône-Alpes (COSRA)

II. La démarche

2.1. La gouvernance

→ Engagée en janvier 2011, l'ABS a été réalisée grâce à un partenariat entre la COCOBA et son CIAS, la Ville d'Annonay et son CCAS, le Conseil général et la Caisse d'allocations familiales de l'Ardèche. Conduite en mode projet, la démarche a été élaborée, suivie et pilotée par 3 instances, mises en place spécifiquement à cet effet.

Instances	Missions	Composition	Réunions
Comité de pilotage	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Définition des orientations stratégiques ▪ Validation de la méthodologie de travail et des travaux réalisés 	Elus et représentants de la COCOBA, de la Ville d'Annonay, du Conseil général de l'Ardèche, de la Caisse d'allocations familiales	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 25 janvier 2011 ▪ 12 avril 2011 ▪ 07 juin 2011 ▪ 06 septembre 2011 ▪ 17 avril 2012 ▪ 24 octobre 2012
Comité technique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Préparation des comités de pilotage ▪ Suivi technique et de la démarche ▪ Définition de la méthodologie ▪ Ajustements, décisions intermédiaires ▪ Rédaction des fiches-actions ▪ Expertise thématique 	Techniciens de la COCOBA, de la Ville d'Annonay, du Conseil général de l'Ardèche, de la Caisse d'allocations familiales	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 19 janvier 2011 ▪ 18 février 2011 ▪ 30 mars 2011 ▪ 07 juin 2011 ▪ 1er juillet 2011 ▪ 06 septembre 2011 ▪ 07 octobre 2011 ▪ 02 février 2012 ▪ 15 mars 2012 ▪ 17 avril 2012 ▪ 05 juin 2012 ▪ 21 juin 2012 ▪ 13 septembre 2012
Comité de suivi	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Suivi et mise en œuvre des propositions du comité technique ▪ Coordination du Plan d'actions 	Techniciens de la Ville d'Annonay, du CCAS d'Annonay et du CIAS du bassin d'Annonay	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 03 juillet 2012 ▪ 25 juillet 2012 ▪ 13 septembre 2012 ▪ 11 février 2013 ▪ 01 mars 2013 ▪ 04 avril 2013

2.2. Les phases de travail

→ L'ABS du bassin annonéen a été conçu en trois phases successives :

Phases	Calendrier	Réalisations	Méthode	Livrables
Phase 1 Etat des lieux du territoire	Janvier - Avril 2011	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyse des données sociodémographiques ▪ Etat des lieux de l'offre, des dispositifs et des actions 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Recueil, traitement et synthèse de données ▪ Cartographies 	Portrait du territoire
Phase 2 Etat des besoins et des attentes	Mai - Septembre 2011	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Enquête quantitative auprès de la population (330 personnes interrogées) ▪ Enquête qualitative auprès des acteurs locaux (40 professionnels de terrain interrogés) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Questionnaires ▪ Entretiens directifs et semi-directifs 	Diagnostic du territoire
Phase 3 Préconisations et plan d'actions	Octobre 2011 - Septembre 2012	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Concertation des acteurs locaux pour la mise en exergue des besoins sociaux et la définition des orientations 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Groupes de travail thématiques 	Plan d'actions

2.3. La concertation et la restitution

Afin d'approfondir le diagnostic du territoire et formuler des propositions concrètes, des ateliers thématiques ont été organisés. Avant de les lancer, les acteurs locaux de l'action sociale avaient tous été conviés à une réunion plénière de présentation de la démarche. Ils seront également conviés à une seconde réunion plénière, afin de restituer les données collectées. La démarche prendra fin avec la restitution publique de l'enquête, devant la population du bassin d'Annonay.

Réunions	Calendrier	Missions	Composition
Réunion plénière	▪ 23 septembre 2011	Présentation de l'état d'avancement de la démarche et synthèse du diagnostic	COCOBA, Ville d'Annonay, CG, CAF et l'ensemble des acteurs du territoire
Atelier thématique n°1 Petite enfance, enfance, jeunesse	▪ 1er décembre 2011 ▪ 19 janvier 2012 ▪ 1er mars 2012	→ Pour chaque atelier thématique : ▪ Etat des lieux approfondi des actions développées par les professionnels de terrain pour compléter le Diagnostic du territoire ▪ Recueil des manques repérés sur le territoire pour compléter l'état des besoins ▪ Identification des propositions d'évolution	Partenaires et acteurs locaux impliqués dans chaque thématique
Atelier thématique n°2 Insertion, précarité	▪ 1er décembre 2011 ▪ 19 janvier 2012 ▪ 1er mars 2012		
Atelier thématique n°3 Handicap, gérontologie	▪ 1er décembre 2011 ▪ 02 février 2012 ▪ 15 mars 2012		
Restitution	▪ 22 Mai 2013	Présentation du Plan d'actions 2012-2015	COCOBA, Ville d'Annonay, CG, CAF l'ensemble des acteurs sociaux du territoire, la population du bassin

Synthèse de la démarche

→ La démarche d'ABS a mis l'accent sur la co-construction du diagnostic et la mobilisation des partenaires depuis son lancement en janvier 2011 :

- **2 ans de travail**
- **6 réunions du comité de pilotage**
- **13 réunions du comité technique**
- **3 réunions du comité de suivi**
- **3 réunions plénieries et de restitution**
- **9 réunions des ateliers thématiques**
- **330 personnes interrogées (enquête quantitative de besoins)**
- **150 professionnels impliqués à différentes échelles (réunions, ateliers, enquête qualitative)**

... et des milliers de données traitées, consultables sur le site de la COCOBA :

www.cc-bassin-annonay.fr/Analyse-des-besoins-sociaux

III. La synthèse des données recueillies

3.1. Les données sociodémographiques

Sur la base des données des recensements de population de l'INSEE (1999 et 2007), une analyse sociodémographique du territoire a été réalisée à l'échelle des communes, de la COCOBA et du département de l'Ardèche.

→ Le portrait sociodémographique du territoire (*cf Atlas cartographique du portrait de territoire en annexe*)

Territoire et population

- **16 communes**
- **166,9** de densité moyenne (56 en Ardèche) avec une progression de **17 %** depuis 1968
- **35 385** habitants et une progression de population de **4,3 %** de 1999 à 2007
- **0,5 %** de taux d'évolution annuel moyen de la population (1 % en Ardèche)
- **0,4 %** de taux annuel moyen dû au solde naturel (0,1 % pour l'Ardèche) et **0,2 %** de taux annuel moyen dû au solde migratoire (0,9 % pour l'Ardèche)
- **18,6 %** de jeunes âgés de 0 à 14 ans (17,7 % en Ardèche)
- **9,4 %** de personnes âgées de 75 ans ou plus (10,6 % en Ardèche)
- Un ratio aidants (personnes âgées de 55 à 64 ans) / aidés (personnes âgées de 85 ans et plus) de **6,06** (4,82 en Ardèche)
- **22,5 %** de personnes vivant en familles monoparentales (23,6 % en Ardèche)
- **19,6 %** de femmes seules et **25,9 %** à Annonay (18% en Ardèche)
- **18,4 %** de familles ayant un enfant (20 % en Ardèche) et **10,2 %** de familles nombreuses ayant trois enfants ou plus (8,1 % en Ardèche)

Emploi – Chômage

- **19,2 %** d'ouvriers (14,8 % en Ardèche), **14,5 %** d'employés (15,3 % en Ardèche), **5 %** de cadres (4,8 % en Ardèche) et **0,5 %** d'agriculteurs (1,7 % en Ardèche)
- **70,2 %** de taux d'activité des 15-64 ans (70,5 % en Ardèche)
- **65,1 %** de taux d'activité des femmes (66,2 % en Ardèche)
- **44,9 %** de taux d'activité des moins de 25 ans (45 % en Ardèche) et **35 %** de taux d'activité des 55-64 ans (35,3 % en Ardèche)
- **1,1 %** d'évolution de l'emploi sur la période (9,5 % en Ardèche)
- **42,1 %** d'actifs stables - personnes résidant et travaillant dans la même commune (38,7 % en Ardèche)
- **10,6 %** de taux de chômage (11,3 % en Ardèche)
- **24,8 %** de taux de chômage des 15-24 ans (23,1 % en Ardèche) et **7,2 %** de taux de chômage des 55-64 ans (8,9 % en Ardèche)

Revenus et niveau de vie

- **52,5 %** de foyers fiscaux imposables (48,1 % en Ardèche)
- **21 214 €** de revenu net moyen déclaré (20 134 € en Ardèche)
- **1 315 €** d'impôt moyen des foyers fiscaux imposables (1 341 € en Ardèche)

Logement

- **10,7 %** d'évolution du nombre de logements (13,4 % en Ardèche)
- **4 %** de résidences secondaires (19,9 % en Ardèche)
- **8,1 %** de logements vacants (7,2 % en Ardèche)
- **49,5 %** de personnes vivant dans le même logement qu'il y a 10 ans ou plus (49,3 % en Ardèche)
- **60,6 %** de propriétaires (66 % en Ardèche)

3.2. Les données de l'action sociale

Sur la base des données du CCAS et du CIAS, des principaux partenaires (CG et CAF) ainsi que des acteurs locaux impliqués dans la démarche, un état des lieux a été réalisé en matière d'action sociale et de solidarité sur le bassin.

→ Le portrait social du bassin d'Annonay (*données 2011-2012*)

Familles, petite enfance, enfance

- **6 457** allocataires de la CAF, soit **17 562** personnes couvertes
- **1 187** enfants de moins de 3 ans
- **164** places en accueil collectif (1 079 en Ardèche)
- **228** assistants maternels, dont 46,5 % ont plus de 50 ans (35,4 % en Ardèche)
- **3,4** de nombre moyen d'enfants gardés par des assistants maternels (3,5 en Ardèche)
- **472** enfants de moins de 3 ans accueillis (3 928 en Ardèche), dont **303** enfants de moins de 3 ans gardés par des assistants maternels (2 772 en Ardèche)
- **40 %** de taux de couverture d'accueil des enfants de moins de 3 ans (39 % en Ardèche)
- **6,7 %** de places en accueil collectif rapportées au nombre d'enfants de moins de 6 ans (5,3 % en Ardèche)
- **85** enfants sur liste d'attente des crèches du bassin, dont **48** enfants pour lesquels les parents n'ont toujours pas trouvé de mode de garde ou ne sont pas satisfaits du mode de garde actuel (sur la base d'une enquête réalisée auprès des structures d'accueil de janvier à avril 2012)
- **95** Aides éducatives à domicile (AED) et Informations préoccupantes (IP)
- **77** enfants suivis par le Service judiciaire d'action éducative (SJAE)
- **62** enfants placés

Précarité, insertion

- **886** bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA), soit **1 896** personnes couvertes
- **594** bénéficiaires du RSA socle, soit **1 237** personnes couvertes
- **2 378** bénéficiaires d'une Aide personnalisée de retour à l'emploi (APRE)
- **644** dossiers en 2011 de Fonds unique logement, dont **250** en accès logement et **394** en maintien dans le logement, soit une progression de **63 %** depuis 2009
- **7 852** personnes couvertes par une aide au logement de la CAF
- **52** dossiers d'expulsion du logement traités
- **435** aides d'allocations mensuelles ou de secours d'urgence attribuées

Handicap, gérontologie

- **752** places en établissements pour personnes âgées
- **151** places en établissements et services pour les personnes en situation de handicap
- **463** de GIR moyen pondéré (GMP) sur le bassin
- **479** bénéficiaires de l'Allocation personnalisée à l'autonomie (APA), dont **7** en GIR 1, **89** en GIR 2, **83** en GIR 3, **400** en GIR 4
- **144** bénéficiaires de la PCH (Prestation de compensation du handicap), dont **132** pour les adultes
- **597** bénéficiaires de l'Allocation adulte handicapé (AAH)
- **91** bénéficiaires de l'aide sociale personnes âgées
- **92** bénéficiaires de l'aide sociale personnes handicapées
- **1 000** usagers du service d'aide à domicile pour l'association SEMAD et **180** usagers pour l'association ADMR
- **144 000** heures d'intervention pour l'association SEMAD et **20 000** heures pour l'association ADMR au domicile des personnes âgées et en situation de handicap

3.3. L'état des besoins et des attentes

Une double approche a été privilégiée : quantitative (enquête par questionnaire menée auprès de la population) et qualitative (réalisation de 40 entretiens semi-directifs auprès des professionnels de terrain et organisation de 3 ateliers thématiques).

Il est à noter que les éléments recueillis auprès de la population et des professionnels correspondent à une demande et non à un besoin. Alors que la demande exprime un souhait, le besoin prend en compte l'interaction entre l'individu et son environnement.

→ Chiffres clés de l'enquête menée auprès de la population (cf Synthèse de l'enquête en annexe)

Modalités de l'enquête

- **Outil** : questionnaire
- **Méthode** : enquête en face à face et en auto-administré via les services publics et sur site Internet
- **Terrains** : CIAS, CCAS, Unité territoriale nord, CAF, mairies du territoire, transports en commun, bureaux de poste, marché, Maison des services publics, centres sociaux, MJC, gare routière, commerces...
- **Echantillon** : habitants ou usagers du territoire de la COCOBA
- **Calendrier** : mi juin 2011 – mi août 2011
- 330 questionnaires traités et analysés, dont 260 en face à face et 70 auto-administrés

Profil des interrogés

- 61,2 % de réponses féminines, et 45 ans de moyenne d'âge
- 89 % habitent le territoire de la COCOBA, dont 53 % à Annonay
- 35 % sont des employés, 17 % des retraités, 14 % des artisans ou des chefs d'entreprise
- 10 % du panel n'exerce aucune activité professionnelle
- 57 % vivent en couple et 30 % sont des personnes seules
- 14 % perçoivent un revenu inférieur à 500 €
- 39 % déclarent rencontrer des difficultés financières, dont une majorité de femmes
- 23 % qui rencontrent des difficultés financières rognent sur les dépenses de loisirs et d'alimentation

Composition du foyer et situation familiale

- 26 % ont 2 enfants à charge et 20 % n'ont pas d'enfants
- 45 % n'utilisent pas de mode de garde
- Le réseau familial est le mode privilégié pour les répondants qui utilisent un mode de garde

Logement

- 57,3 % résident dans une maison individuelle et la moitié du panel est propriétaire
- 80 % sont satisfaits de leur logement
- La taille du logement, le voisinage et l'environnement sont les motifs fréquents d'insatisfaction

Mobilité

- 72 % utilisent la voiture comme moyen de locomotion habituel et 10 % les transports en commun
- 154 € par mois consacrés en moyenne à la mobilité
- 25 % soulignent des difficultés de mobilité, principalement liées au manque de places de stationnement, aux coûts élevés de la voiture et à l'insuffisance des transports en commun

Etat de santé

- 64 % jugent leur état de santé satisfaisant ou très satisfaisant
- Les hommes sont plus nombreux à déclarer un état de santé insatisfaisant

Territoire

- 67 % privilégiennent la mairie comme service public. La demande de renseignement et l'aide aux démarches administratives sont les raisons principales d'accès aux services publics
- 86 % estiment que les services publics ont répondu à leurs besoins
- 55 % jugent la qualité de vie bonne ou très bonne sur le territoire de la COCOBA
- 58 % ne pratiquent pas de loisirs sur le territoire

→ Synthèse thématique des manques repérés et des propositions

Petite enfance, enfance, jeunesse

Population (enquête)	Manques repérés	Propositions
Population (enquête)	<ul style="list-style-type: none"> Une inadaptation des modes de garde (coûts, contraintes horaires...) 	<ul style="list-style-type: none"> Développer des modes de garde en horaires atypiques Développer des activités pour les jeunes
Professionnels (entretiens)	<ul style="list-style-type: none"> Un manque de modes d'accueil adaptés aux horaires de travail des parents Un manque de structures d'accueil pour les 13-16 ans Des difficultés de prise en charge des adolescents par leurs parents Un manque d'associations de soutien à la parentalité Un manque d'aide pour les jeunes âgés de 18-25 ans 	<ul style="list-style-type: none"> Créer un mode de garde souple et adapté aux horaires des parents Créer un pôle Petite enfance regroupant crèche familiale, RAM, service multi-accueil, relais parents-enfants afin d'optimiser le fonctionnement, le coût et l'efficacité de l'accueil et de la prise en charge Développer d'autres lieux d'accueil parents/enfants
Professionnels (ateliers)	<ul style="list-style-type: none"> Un cadre réglementaire bien cadré dans le champ de la petite enfance (0-6 ans) mais beaucoup plus « flou » pour l'enfance et la jeunesse (6-25 ans) Des besoins importants de structures d'accueil petite enfance pour les communes les plus éloignées (Vallée de la Vocance) Des problématiques de territoires, d'articulation de contrats territoriaux (CEJ) et de gouvernance Des besoins importants des familles en recherche d'information (qui s'adressent beaucoup au Centre médico-social) et une méconnaissance de l'existant Une demande importante des assistants maternels se sentant parfois isolées de s'appuyer sur un RAM Un manque de places petite enfance sur la bassin annonéen (liste d'attente importante) Des besoins importants de garde pour des situations d'urgence pour les familles en réinsertion professionnelle Une insuffisance de l'accueil parents/enfants dans le cadre de l'exercice du droit de visite Un décalage entre le cadre de la jeunesse et les exigences des jeunes Des difficultés de cerner les attentes et de « capter » les jeunes (zapping et consommation immédiate) Une problématique de place dédiée aux jeunes sur l'espace public De grandes difficultés sur le secteur accueil de loisirs (turn-over, précarité, fragilité financière, réseau difficile à mobiliser) 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer la coordination territoriale dans une logique de bassin de vie, en lien avec la réforme territoriale Créer un guichet unique d'information Créer un Relais d'assistants maternels itinérant et développer des actions d'animation Développer les structures multi-accueil Développer des jardins pour enfants Créer un livret d'accueil et d'information de l'existant Travailler avec les RH des entreprises et établissements (hôpital) pour connaître les besoins de modes de garde spécifiques Créer une ludothèque sur le bassin (itinérante : ludo bus) Travailler sur la place des jeunes dans l'espace public (logique de médiation et image d'acceptation)

Insertion, précarité

	Manques repérés	Propositions
Population (enquête)	<p>> Mobilité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une insuffisance de l'offre de transports en commun et aux horaires inadaptés - Des coûts élevés de la voiture (achat ou entretien) - Un manque d'infrastructures (pistes cyclables) et problèmes d'aménagement des routes (nombreuses rues à sens unique, nombreux embouteillages) - Un manque d'accessibilité et notamment pour les Personnes à mobilité réduite (PMR) - Des difficultés de stationnement <p>> Précarité financière</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les plus touchées sont les femmes, les personnes seules, les personnes sans activité professionnelle 	<p>> Mobilité / accessibilité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer et adapter l'offre de transports en commun - Créer des places de parking supplémentaires à Annonay
Professionnels (entretiens)	<p>> Précarité financière, sociale et professionnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des demandes financières qui explosent, un problème de prise en charge de téléphone pour la recherche d'emploi, une problématique des étrangers et des sans-papiers <p>> Logement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une forte proportion de logements sociaux vacants à Annonay - Absence de mixité dans certains quartiers - Des difficultés de maintien dans le logement, notamment pour les bénéficiaires du RSA <p>> Mobilité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des problèmes de déplacement sur le territoire, en l'absence de véhicule <p>> Prévention et accès aux soins</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un manque de prise en charge des personnes relevant du secteur psychiatrique et psychique 	<p>> Insertion</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des ateliers pédagogiques pour créer du lien social entre les différentes générations et promouvoir la mixité des publics - Développer un projet de « garage social » (implication de bénéficiaires du RSA dans la mécanique pour l'entretien des véhicules) - Créer des ateliers de « gestion du budget » pour favoriser l'autonomie des personnes fragilisées - Développer des entreprises d'insertion adaptées à un public féminin <p>> Logement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer une offre d'hébergement adaptée pour les étudiants ou les jeunes travailleurs - Développer la mixité entre communes en matière de logement et sortir de la concentration de la plupart des logements sociaux à Annonay - Développer des points-logement (permanence) <p>> Mobilité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmenter la fréquence des transports en commun <p>> Santé</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer des permanences santé avec appui de psychiatres

Insertion, précarité (suite)

	Manques repérés	Propositions
Professionnels (ateliers)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une grande fragilité des structures d'insertion et de moins en moins de financements ▪ Une « désocialisation » importante et un isolement des personnes qui s'accroît ▪ Une grande précarisation du centre-ville ▪ Des catégories de population de plus en plus touchées par la grande précarité : <ul style="list-style-type: none"> - Le public de moins de 25 ans qui a peu de droits sociaux - Les préretraités - Le public féminin ▪ De nombreux logements indignes, voire insalubres, et des charges élevées ▪ Des problèmes de solvabilité des propriétaires ▪ Une augmentation des publics en situation d'illettrisme ou qui ne maîtrisent pas la langue ▪ Des problèmes de mobilité, véritables freins à l'insertion sociale et professionnelle ▪ Des difficultés pour proposer une offre de formation adaptée, en l'absence de conditions satisfaisantes de logement et de mobilité ▪ De grands besoins d'insertion par l'activité et pas nécessairement par l'économie ▪ Des problèmes de coordination et de compréhension du secteur complexe de l'insertion ▪ Des problèmes de locaux associatifs (Nouvelle Donne, Collectif 31, CIDFF ...) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Travailler sur la notion de parcours d'insertion ▪ Mutualiser les moyens et intégrer des logiques territoriales ▪ Développer un guichet unique pour améliorer la connaissance de l'existant ▪ Organiser un forum de la solidarité ▪ Développer un volet incitatif pour les propriétaires pour la réalisation de travaux ▪ Développer le soutien aux outils d'insertion par l'activité économique, comme Terre ferme, Atelier 07, COSA... ▪ Développer des marches entre l'insertion sociale et l'insertion professionnelle (ateliers de remobilisation autour du jardin, de la couture ...) ▪ Développer la coordination et l'information sur ce secteur (aspect pédagogique) ▪ Renforcer le soutien aux associations (locaux associatifs)

Handicap, gérontologie

	Manques repérés	Propositions
Population (enquête)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un problème d'adaptation du logement ▪ Des problèmes de mobilité et manque d'accessibilité pour les PMR ▪ Une précarité financière et des difficultés d'accès aux soins 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer un transport souple et adapté ▪ Améliorer l'accessibilité pour PMR
Professionnels (entretiens)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un manque d'aide aux aidants ▪ Un manque de nouvelles technologies et animations dans les établissements ▪ Des problèmes de transport, y compris pour les personnes accueillies en établissement 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer l'accès aux nouvelles technologies pour personnes âgées ▪ Adapter les logements à la population vieillissante et développer des points d'information ▪ Mettre à disposition des minibus dans les établissements pour personnes âgées afin d'améliorer la mobilité et de développer les animations ▪ Développer la coordination entre les différents professionnels de la gérontologie et du handicap ▪ Développer la prévention (aide aux aidants)
Professionnels (ateliers)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une augmentation de la précarité des personnes âgées, des interventions sociales et des demandes d'aide ▪ Une montée en puissance du vieillissement des personnes en situation de handicap, et notamment celles qui présentent un handicap psychique ▪ Un manque important de places en secteur psychiatrique et une absence de structures de relais ▪ De plus en plus de situations de polyhandicaps qui nécessitent des prises en charge spécifiques ▪ Des problématiques sociales de plus en plus importantes et une augmentation du handicap psychique ▪ Un appauvrissement des financements pour les projets d'adaptation ou d'amélioration des logements (désengagement des caisses de retraite, plans d'aide insuffisants...) ▪ Une désertification médicale et paramédicale et un déficit important en soins d'hygiène ▪ Un manque d'actions ou de structures de répit pour les aidants ▪ Un manque de coordination des actions sociales, médico-sociales et sanitaires ▪ Une difficulté majeure de mobiliser des bénévoles pour les associations d'aide à domicile, particulièrement en milieu urbain ▪ Des difficultés de mobilité des aides à domicile (le remboursement des frais kilométriques coûte plus cher que la prestation en elle-même) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer des partenariats étroits ADAPEI/EHPAD pour améliorer la prise en charge des personnes handicapées vieillissantes ▪ Développer un travail de prévention par rapport au logement (accès et maintien) ▪ Renforcer la coordination, la mutualisation de moyens et relancer le projet de Groupement de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS), dans une version plus allégée pour réduire les frais de fonctionnement ▪ Développer l'aide aux aidants (exemple : café des aidants)

IV. Le Plan d'actions

4.1. Les orientations

Sur la base de l'analyse de l'offre existante et de la demande exprimées par les acteurs, un certain nombre de besoins ont été identifiés, en fonction du contexte socio-démographique du territoire. La réponse à ces besoins se décline autour de 10 orientations thématiques et transversales.

Petite enfance, enfance jeunesse

- Orientation 1** - Améliorer l'offre d'accueil petite enfance, enfance
- Orientation 2** - Développer les actions en faveur de la jeunesse
- Orientation 3** - Soutenir la fonction parentale

Insertion, précarité

- Orientation 4** - Soutenir les structures d'insertion
- Orientation 5** - Diversifier l'offre d'insertion

Handicap, gérontologie

- Orientation 6** - Renforcer la prévention pour les personnes en perte d'autonomie, leurs proches et les professionnels qui les entourent
- Orientation 7** - Améliorer la prise en charge des personnes handicapées vieillissantes

7 orientations thématiques

L'analyse des besoins sociaux du bassin annonéen

3 orientations transversales

Orientation 8

Renforcer la dynamique de développement social local

Orientation 9

Favoriser la mobilité et améliorer les conditions d'habitat

Orientation 10

Développer la prévention et l'accès aux soins

4.2. Les fiches-action

Chaque orientation est déclinée sous forme de fiches actions, réalisées en concertation avec les partenaires. Ces fiches précisent les constats, le contenu et les modalités de l'action, le pilotage et le partenariat, le calendrier ainsi que les indicateurs de suivi et d'évaluation.

Le Plan d'actions

→ Orientations dans le secteur de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse

- **Orientation n°1 - Améliorer l'offre d'accueil petit e enfance, enfance**
 - Action 1.1 – Créer un Relais d'assistants maternels « multi-sites »
 - Action 1.2 – Diversifier les capacités d'accueil
 - Action 1.3 – Développer l'information et la coordination
- **Orientation n°2 - Développer les actions en faveur de la jeunesse**
 - Action 2.1 – Renforcer le service « Jeunesse-Proximité » de la Ville d'Annonay
 - Action 2.2 – Structurer et promouvoir le réseau d'acteurs de la jeunesse
- **Orientation n°3 - Soutenir la fonction parentale**
 - Action 3.1 – Organiser un événement phare de type « Semaine de la Famille »

→ Orientations dans le secteur de l'insertion et la précarité

- **Orientation n°4 - Soutenir les structures d'insertion**
 - Action 4.1 – Créer une Maison de la solidarité
 - Action 4.2 – Accompagner les structures d'insertion dans le développement de leur activité
- **Orientation n°5 - Diversifier l'offre d'insertion**
 - Action 5.1 – Développer l'insertion par l'activité
 - Action 5.2 – Développer des Ateliers chantiers d'insertion adaptés au public féminin

→ Orientations dans le secteur du handicap et de la gérontologie

- **Orientation n°6 - Renforcer la prévention pour les personnes en perte d'autonomie, leurs proches et les professionnels qui les entourent**
 - Action 6.1 – Mettre en place des actions d'aide aux aidants
 - Action 6.2. Créer un Groupement de coopération sociale et médico-sociale
 - Action 6.3 – Agir sur les leviers de l'insertion et de la valorisation des métiers du grand âge et du handicap
- **Orientation n°7 - Améliorer la prise en charge des personnes handicapées vieillissantes**
 - Action 7.1 – Etudier la faisabilité de créer une Maison d'accueil pour personnes adultes handicapées vieillissantes sur le territoire

→ Orientations transversales

- **Orientation n°8 - Renforcer la dynamique de développement social local**
 - Action 8.1 – Suivre et piloter la démarche d'Analyse des besoins sociaux
 - Action 8.2 – Organiser des temps forts sur les différents champs de l'action sociale
- **Orientation n°9 – Favoriser la mobilité et améliorer les conditions d'habitat**
 - Action 9.1 – Mettre en place un système de transport flexible
 - Action 9.2 – Permettre l'accès et le maintien dans le logement des publics fragilisés
 - Action 9.3 – Aménager des terrains familiaux adaptés aux gens du voyage sédentarisés
- **Orientation n°10 - Développer la prévention et l'accès aux soins**
 - Action 10.1 – Créer un Atelier santé ville
 - Action 10.2– Mieux prendre en charge la souffrance psychosociale et les soins psychiatriques

Petite enfance, enfance, jeunesse

Orientation 1 – Améliorer l'offre d'accueil petite enfance, enfance

Action 1.1 – Créer un Relais d'assistants maternels « multi-sites »

CONSTATS

- 55 % des familles du bassin ont recours à un mode de garde pour leurs enfants. 40 % des enfants de moins de 3 ans sont concernés
- 35 % des familles ayant recours à un mode de garde confient leur(s) enfant(s) à de l'accueil collectif, 65 % à l'un(e) des 228 assistant(e)s maternel(le)s (AM) que comptent le territoire
- Il n'existe plus de Relais d'assistants maternels (RAM) sur le territoire de la COCOBA depuis le 30 juin 2011. Les familles et les AM, par la voix des professionnels de la petite enfance présents lors des ateliers thématiques ABS, ont appelé de leurs vœux la réouverture d'un RAM
- Sans RAM, les familles ne disposent plus de lieu d'information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant. L'isolement des AM est renforcé.

OBJECTIFS

- Améliorer la qualité de l'accueil du jeune enfant en accompagnant les AM dans leur démarche de professionnalisation
- Offrir aux familles et aux professionnels un lieu ressource
- Améliorer la qualité de vie des familles sur le bassin en leur donnant accès à un service leur permettant de concilier vie familiale et vie professionnelle
- Optimiser la gestion des structures dédiées à la petite enfance et la cohabitation entre les différents modes de garde, qui ne doivent pas se concurrencer
- Adhérer à la charte « Qualité de l'accueil » de la Commission départementale d'accueil du jeune enfant (CDAJE)

CONTENU ET MODALITES DE L'ACTION

- Définir un lieu pour le RAM dans chaque commune pour intervenir sur l'ensemble des communes du bassin, puis signer une convention avec les communes
- Recruter au moins 2 Éducateurs jeunes enfants (EJE) pour animer le RAM
- Signer un CEJ intercommunal intégrant le RAM
- Acquérir et/ou rassembler du matériel pédagogique, de la documentation juridique et un logiciel de gestion des places chez les AM
- Communiquer sur la réouverture du RAM
- Développer des partenariats avec les structures d'accueil collectif, les équipements culturels et les établissements scolaires du bassin

PILOTAGE ET PARTENARIAT

- Co-pilotage : CIAS / CCAS
- Partenaires identifiés : CIAS / CCAS / CG / CAF / acteurs locaux

CALENDRIER

- Fin 2012 – début 2013 : montage du projet (conventions, CEJ, recrutements, achats ...)
- Automne 2013 : mise en service du RAM

SUIVI ET EVALUATION

- Ouverture effective en 2013
- Recensement des AM fréquentant le RAM
- Nombre de familles fréquentant le RAM et nombre de contacts avec les familles
- Bilan des actions développées (taux de participation aux activités, nombre d'activités sur le territoire ...)
- Formations engagées pour les AM

MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

- Moyens humains : 2 EJE à recruter
- Coût prévisionnel de l'action (reste à charge) : 5000 € pour 2 EJE
- Moyens financiers mobilisables : CAF, CG, COCOBA, MSA

VEILLE THEMATIQUE

- Nouvelles circulaires CNAF (et circulaire de février 2011 redéfinissant les missions du RAM)
- Renouvellement des CEJ communaux et intercommunaux
- Réforme territoriale (compétences des communautés de communes qui fusionneront, zones d'intervention ...)
- Charte Qualité de l'accueil de la CDAJE

Petite enfance, enfance, jeunesse

Orientation 1 – Améliorer l'offre d'accueil petite enfance, enfance

Action 1.2 – Diversifier les capacités d'accueil

CONSTATS

- Les structures d'accueil n'offrent actuellement pas toutes les amplitudes horaires indispensables aux obligations quotidiennes des parents
- Absence de coordination avec les organismes de formation et d'insertion générant un manque d'anticipation dans la prise en charge d'enfants issus de familles en situation de précarité
- Chaque année toutes les structures d'accueil sont fermées au mois d'août

OBJECTIFS

- Offrir aux familles des accueils de petite enfance répondant à leurs besoins
- Développer l'accueil de courte durée dans la journée (accueil occasionnel)
- Développer l'accueil d'urgence
- Préparer l'enfant à intégrer l'école en douceur et de manière progressive

CONTENU ET MODALITES DE L'ACTION

- Travailler avec chacune des structures afin de mieux répondre aux besoins des familles en proposant des accueils d'urgence et de courte durée
- Créer des liens avec les partenaires de la formation et de l'insertion afin de les informer des modes de fonctionnement des structures d'accueil petite enfance et d'organiser l'accueil des jeunes enfants
- Assurer la continuité de prise en charge des enfants âgés de 2 à 4 ans scolarisés, notamment au moyen de services passerelles

PILOTAGE ET PARTENARIAT

- Co-pilotage : Pôle cohésion sociale et territoriale (COCOBA - Ville d'Annonay) / CAF
- Partenaires identifiés : communes, CG, État, structures d'accueil, organismes de formation et d'insertion, Education nationale

CALENDRIER

- Années 2013-2014 : concertation
- Année 2015 : mise en œuvre

SUIVI ET EVALUATION

- Modification effective des conditions d'accueil
- Enquête de satisfaction auprès des familles
- Nombre d'enfants accueillis en urgence et en courte durée

MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

- Moyens humains : techniciens de la CAF, du CCAS et des différentes structures
- Moyens financiers : cette action ne devrait pas impacter les budgets des structures

VEILLE THEMATIQUE ET JURIDIQUE

- Circulaire CNAF concernant la Prestation de service unique
- Protocole CAF définissant les conditions d'accueil d'urgence

Petite enfance, enfance, jeunesse

Orientation 1 – Améliorer l'offre d'accueil petite enfance, enfance

Action 1.3 – Développer l'information et la coordination

CONSTATS

- Méconnaissance de l'offre d'accueil sur le territoire en matière de petite enfance et d'enfance
- Absence de partenariat entre les écoles maternelles, les structures d'accueil de jeunes enfants et les structures de loisirs

OBJECTIFS

- Favoriser l'information des familles sur l'accueil proposé aux jeunes enfants sur le territoire
- Développer des passerelles entre le champ de la petite enfance et de l'enfance en fédérant le partenariat

CONTENU ET MODALITES DE L'ACTION

- Élaborer un guide de l'offre existante en matière d'accueil de petite enfance et d'enfance
- Structurer la coordination des établissements d'accueil petite enfance et enfance, en lien avec les partenaires

PILOTAGE ET PARTENARIAT

- Co-Pilotage : COCOBA/Ville d'Annonay/CAF
- Partenaires identifiés : Communes, CG, Éducation nationale, centres de loisirs

CALENDRIER

- 2013 – 2015

SUIVI ET EVALUATION

- Édition et diffusion du guide sur l'ensemble du territoire
- Actions partenariales développées
- Satisfaction des parents quant à la réponse apportée

MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

- Moyens humains : agents de la COCOBA/Ville d'Annonay + recrutement d'un coordonnateur
- Moyens financiers existants ou à mobiliser : participation de la CAF (PSU, CEJ)

Petite enfance, enfance, jeunesse

Orientation 2 – Développer les actions en faveur de la jeunesse

Action 2.1 – Renforcer le service « Jeunesse - Proximité » de la Ville d'Annonay

CONSTATS

- Un décalage entre le cadre jeunesse et les exigences des jeunes
- Des difficultés à cerner les attentes des jeunes et à les « capter » (zapping et consommation)
- Une nécessité de flexibilité, d'adaptation des actions et des modalités d'intervention

OBJECTIFS

- Susciter et soutenir les initiatives des jeunes
- Répondre aux attentes des jeunes en lien avec les acteurs jeunesse du territoire
- Favoriser leur implication dans la vie du territoire

CONTENU ET MODALITES DE L'ACTION

- Recruter un animateur jeunesse pour aller à la rencontre des jeunes
- Aider les jeunes dans toutes les étapes d'un projet : de l'idée à la réalisation en passant par la recherche de partenaires, de financements...

PILOTAGE ET PARTENARIAT

- Co-pilotage : Ville d'Annonay / CAF
- Partenaires identifiés : CG, Région Rhône-Alpes, DDCSPP, Collèges et Lycées, associations jeunesse du bassin (centres sociaux, MJC, GOLA, AFR...)

CALENDRIER

- Mars 2013 : recrutement d'un animateur de proximité (3 ans / Emploi d'avenir)

SUIVI ET EVALUATION

- Nombre de projets développés
- Taux de participation des jeunes
- Nombres de partenariats développés

MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

- Un animateur qualifié et formé à la méthodologie et à l'accompagnement de projet de jeunes. Le poste bénéficie d'aides financières dans le cadre d'un contrat aidé
- Ce projet peut s'inscrire dans la poursuite du Projet expérimental ados

VEILLE JURIDIQUE ET THEMATIQUE

- Évolution du Projet expérimental ados suite à l'évaluation du dispositif 2010 - 2012

Petite enfance, enfance, jeunesse

Orientation 2 – Développer les actions en faveur de la jeunesse

Action 2.2 – Structurer et promouvoir le réseau d'acteurs Jeunesse à l'échelle du bassin

CONSTATS

- Des difficultés des structures sur l'accueil de loisirs (turnover, précarité, fragilité financière)
- Des problématiques de territoires et d'articulation de contrats territoriaux (CEJ) à l'échelle de la COCOBA
- Un réseau d'acteurs jeunesse qui nécessite une structuration

OBJECTIFS

- Favoriser les échanges entre les jeunes à l'échelle de la COCOBA
- Partager et harmoniser les pratiques des professionnels
- Mieux cerner les attentes des jeunes

CONTENU ET MODALITES DE L'ACTION

- Développer la formation et la qualification des personnels par de l'analyse de la pratique
- Organiser des rencontres régulières entre les acteurs (techniciens jeunesse)
- Construire des actions communes en faveur des jeunes
- Étudier l'opportunité de développer un lieu d'accueil dédié aux jeunes

PILOTAGE ET PARTENARIAT

- Co-pilotage : Ville d'Annonay / COCOBA / CAF
- Partenaires identifiés : communes, CG, Région Rhône-Alpes, DDCSPP, Collèges et Lycées, associations jeunesse du bassin (centres sociaux, MJC, GOLA, AFR...)

CALENDRIER

- Étape 1 : création du comité de techniciens jeunesse à l'échelle du bassin (fin 2012)
- Étape 2 : mise en œuvre d'actions pour faire réseau (1er trimestre 2013)
- Étape 3 : organisation d'un réseau d'élus Jeunesse à l'échelle du bassin (2ond semestre 2013)

SUIVI ET EVALUATION

- Impact sur la fréquentation générale dans les structures (type de public, provenance...)
- Nombre d'actions développées en partenariat
- Définition d'une politique commune (ex : tarification)

MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

- Financiers : mise en place de formations

VEILLE JURIDIQUE ET THEMATIQUE

- Maintien des aides pour le financement du poste de coordination

Petite enfance, enfance, jeunesse

Orientation 3 – Soutenir la parentalité

Action 3.1 – Organiser un événement phare de type « Semaine de la Famille »

CONSTATS

- Des associations investies dans le champ de la parentalité sur le territoire
- Des institutions (PRE, services municipaux, REAAP) à l'initiative ou associées à la mise en place des actions portées par les associations
- Un Collectif Parents-Enfants créé en 2008 pour échanger des informations et des expériences autour de la parentalité
- Une envie des partenaires réunis au sein du Collectif de monter un projet commun

OBJECTIFS

- Soutenir les familles dans leur fonction parentale
- Permettre aux familles de rencontrer experts, professionnels et d'autres parents pour partager leurs difficultés et trouver des solutions au travers d'échanges d'expériences
- Renforcer la visibilité des actions existantes en faveur de la parentalité sur le territoire

CONTENU ET MODALITES DE L'ACTION

- Mettre en place et pérenniser des actions collectives de type « Semaine de la famille », avec des soirées-débats, des rencontres interprofessionnelles, des ateliers thématiques, des projections de films, des stands d'information et de jeux dans divers lieux de la ville d'Annonay et/ou du bassin d'Annonay sur les aides et services existants (actions des partenaires, offre de loisirs pour enfants et jeunes...)

PILOTAGE ET PARTENARIAT

- Pilotage : Ville d'Annonay (CCAS – PRE et crèche familiale)
- Partenaires identifiés : CAF (REAAP)/CG (CDAJE), Cap Solidaires, ACFA, La Farandole, Petit à petit, MJC, Centres sociaux, GOLA, CMP, CG (CMS/PMI), CIDFF, ADSEA, services municipaux

CALENDRIER

- Fin 2012 – début 2013 : montage du projet
- Avril 2013 : réalisation
- 2014 et années suivantes : reconduction du projet

SUIVI ET EVALUATION

- Nombre d'intervenants, de partenaires, de familles mobilisées
- Participation des parents et des professionnels aux échanges

MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

- Moyens humains : agents du PRE et de la crèche familiale, avec le soutien des membres du Collectif Parents-Enfants
- Moyens financiers : budget du CCAS et des partenaires + recherche de financements complémentaires (CG, CAF, ACSE ...)

VEILLE THEMATIQUE

- Appels à projets du REAAP

Insertion et précarité

Orientation 4 – Soutenir les structures d'insertion

Action 4.1 – Créer une Maison de la solidarité

CONSTATS

- Une augmentation des publics en difficulté qui nécessite une réponse coordonnée
- Une fragilité des associations de par la diminution des financements imposant la nécessité d'une mutualisation des moyens
- Des problèmes d'exiguïté de locaux pour plusieurs associations

OBJECTIFS

- Créer un environnement favorable à une prise en charge plus globale des publics accueillis
- Rendre les locaux des associations plus fonctionnels par une adaptation à leurs besoins
- Favoriser la mutualisation et le travail en commun entre associations
- Mutualiser les apports respectifs des bénévoles et des professionnels
- Clarifier le parcours des bénéficiaires des associations

CONTENU ET MODALITES DE L'ACTION

- Aménager des locaux en respectant au mieux les besoins de chaque partenaire
- Créer une synergie entre partenaires dans l'approche des publics suivis
- Mettre à disposition des espaces partagés pour faciliter les rencontres entre partenaires
- Assurer une présence du CCAS d'Annonay au sein de la structure créée

PILOTAGE ET PARTENARIAT

- Pilotage : Pôle cohésion sociale et territoriale
- Partenaires identifiés : CG / acteurs locaux

CALENDRIER

- Première phase - acquisition des locaux : décembre 2012
- Deuxième phase - installation des Restos du cœur : automne 2013
- Troisième phase – installation du Collectif 31 : printemps 2014

SUIVI ET EVALUATION

- Suivi de la programmation avec les associations et l'architecte
- Suivi des travaux d'aménagement
- Evaluation de la synergie et du partenariat entre les acteurs de la structure
- Effectivité de la mutualisation

MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

- Coût prévisionnel de l'action :
 - acquisition des locaux : 310 000 € (acquisition par le CCAS)
 - estimation des travaux : 400 000 € (coûts d'objectifs)
- Moyens financiers existants : fonds propres CCAS
- Moyens financiers mobilisables : fonds propres CCAS / CG / emprunt / subventions
- Moyens humains : agents CIAS et CCAS / associations

Insertion & Précarité

Orientation 4 – Soutenir les structures d'insertion

Action 4.2 – Accompagner les structures d'insertion dans le développement de leur activité

CONSTATS

- Les structures d'insertion subissent une baisse des financements publics, notamment de l'Etat, entraînant une précarité et une fragilité de ces structures
- Les structures déplorent également une grande difficulté de développement de leurs activités, notamment en raison du faible volume de travaux et projets réalisés dans le cadre de l'insertion

OBJECTIFS

- Adapter l'offre d'insertion aux besoins des publics
- Consolider les structures d'insertion

CONTENU ET MODALITES DE L'ACTION

- Prévoir dans les marchés publics qui s'y prêtent, une clause d'insertion permettant de recourir aux structures d'insertion pour offrir un accès à l'emploi à un public en insertion sociale et professionnelle
- Accompagner l'évolution des structures d'insertion par l'activité économique du bassin
- Développer dans toutes les communes du territoire intercommunal des chantiers d'insertion (nettoyage de rives de cours d'eau, travaux de peinture, ...)
- Travailler avec les structures pour développer des actions partenariales

PILOTAGE ET PARTENARIAT

- Pilotage : Pôle Cohésion sociale et territoriale
- Partenaires identifiés : Région (CTEF), Etat, CG (UT Nord et service Insertion), structures d'insertion

CALENDRIER

- 2012 – juin 2013 : phase de réflexion entre les partenaires
- 2ème semestre 2013 : mise en œuvre des prescriptions retenues par le comité de pilotage et mise en place de la clause d'insertion dans les marchés publics

SUIVI ET EVALUATION

- Résultats obtenus par la clause d'insertion dans les marchés publics
- Nombre de chantiers réalisés par les structures d'insertion
- Amélioration des locaux des structures d'insertion

MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

- Coût prévisionnel de l'action : financement des chantiers + achat et/ou réaménagement de locaux mis à disposition
- Moyens humains : travailleurs sociaux, temps de référent, association Coorace

VEILLE JURIDIQUE ET THEMATIQUE

- Décrets ou circulaires sur les clauses d'insertion

Insertion & Précarité

Orientation 5 – Diversifier l'offre d'insertion

Action 5.1 – Développer l'insertion par l'activité

CONSTATS

- L'insertion sociale est opérante ainsi que l'insertion économique, mais très peu de passerelles entre les deux existent, provoquant des ruptures dans les parcours d'insertion
- Avant d'intégrer l'insertion économique, les publics fragiles ont besoin d'y être préparés

OBJECTIFS

- Intégrer la notion de parcours dans la réponse apportée en matière d'insertion
- Préparer les personnes les plus fragilisées et éloignées de l'emploi à l'insertion économique

CONTENU ET MODALITES DE L'ACTION

- Développer les actions préparant à l'insertion économique en créant des partenariats avec les associations culturelles et sportives
- Développer des projets en faveur de l'insertion par l'activité, maillon indispensable entre insertion sociale et insertion professionnelle (atelier de remobilisation type couture, cuisine, jardinage, ...)

PILOTAGE ET PARTENARIAT

- Co-pilotage : Pôle cohésion sociale et territoriale
- Partenaires identifiés : associations d'insertion, culturelles et sportives, Ville d'Annonay, Conseil général, Région (CTEF)

CALENDRIER

- La mise en place peut être rapide et débuter au début de l'année 2013

SUIVI ET EVALUATION

- Mobilisation des bénéficiaires
- Nombre de partenariats créés
- Nombre d'activités créées
- Retours effectifs à l'emploi grâce à la participation à cet atelier, quelle que soit la forme de l'emploi

MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

- Coût prévisionnel de l'action :
- Moyens financiers existants et mobilisables :
- Moyens humains : travailleurs sociaux, Conseil général, agents territoriaux

Insertion & Précarité

Orientation 5 – Diversifier l'offre d'insertion

Action 5.2 – Développer des ateliers chantiers d'insertion adaptés au public féminin

CONSTATS

- Peu de chantiers d'insertion sur le territoire de la COCOBA (1 ACI de COSA, situation aggravée par la disparition des 3 ACI de Terre ferme)
- Peu d'activités et de chantiers dédiés au public féminin, pourtant de plus en plus touché par la grande précarité
- Il existe un potentiel important de chantiers d'insertion

OBJECTIFS

- Maintenir et/ou ramener dans le monde du travail des femmes sans emploi ni qualification
- Favoriser l'acquisition ou mettre en valeur des compétences
- Apporter un revenu à des personnes en situation de précarité

CONTENU ET MODALITES DE L'ACTION

- Encourager la création d'ACI pour le public féminin (exemple : ACI Pégase)
- Favoriser l'accueil du public féminin en insertion dans les structures du territoire (établissements sociaux, médico-sociaux, sanitaires...)

PILOTAGE ET PARTENARIAT

- Co-pilotage : Pôle cohésion sociale et territoriale / UT Nord
- Partenaires identifiés : acteurs locaux (COSA, E-C 31, CIDFF), CG (UT nord et service Insertion, Région Rhône-Alpes (CTEF), établissements sociaux, médico-sociaux, sanitaires

CALENDRIER

- 2013-2015

SUIVI ET EVALUATION

- Suivi : Pôle Cohésion sociale et territoriale / CG (UT nord)
- Evaluation – critères :
 - Nombre de personnes ayant fréquenté l'activité d'insertion
 - Compétences obtenues pendant l'activité
 - Nombre de CDD et/ou CDI obtenus pendant ou à l'issue de l'activité

MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

- Financements existants : Etat / DIRECCTE
- Financements mobilisables : Conseils régional et général
- Moyens humains : travailleurs sociaux des divers partenaires

VEILLE JURIDIQUE ET THEMATIQUE

- CTEF (Contrat territorial emploi formation) Ardèche verte
www.pays-ardeche-verte.fr

Handicap & Gérontologie

Orientation 6 – Renforcer la prévention pour les personnes en perte d'autonomie, leurs proches et les personnes qui les entourent

Action 6.1 – Mettre en place des actions d'aide aux aidants

CONSTATS

- Le ratio aidants (personnes âgées de 55 à 64 ans) / aidés (personnes âgées de 85 ans et plus) de 6.06 à l'échelle de la COCOBA est plus fort que la moyenne départementale (4.82) et nationale (5.51). La commune d'Annonay se démarque toutefois avec un ratio bien plus faible (3.62). Les projections de population montrent que le nombre de personnes âgées de 55 à 64 ans va augmenter moins vite que celui des personnes de 85 ans ou plus. Le nombre d'aidants potentiels va ainsi diminuer à l'échelle de la COCOBA
- Un manque d'actions ou de structures de répit pour les aidants est observé par les professionnels de terrain

OBJECTIFS

- Améliorer la prise en charge de la personne aidée à domicile
- Soulager les aidants et rompre leur isolement

CONTENU ET MODALITES DE L'ACTION

- Offrir aux familles qui accompagnent un proche en perte d'autonomie, des connaissances en leur apportant des outils essentiels à la compréhension des difficultés de la personne âgée et/ou malade, à l'adaptation de l'environnement et au maintien d'une relation de qualité
- Mettre en place des actions d'aide aux aidants partenariales sous forme de sessions, de groupes de parole ou de soutien et développer des solutions de répit
- Envisager la mise en place d'un lieu ressources type « café des aidants » (expérience de Tournon-sur-Rhône)

PILOTAGE ET PARTENARIAT

- Co-pilotage : CIAS du bassin d'Annonay / Conseil Général
- Partenaires identifiés : réseau MADO, établissements et services PA/PH, acteurs locaux, Fondation Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche

CALENDRIER

- 2013-2015

SUIVI ET EVALUATION

- Bilans des actions développées (taux de participation, résultats des enquêtes qualitatives...)
- Mobilisation des partenaires
- Réalisation effective d'outils
- Développement d'autres solutions alternatives de répit (baluchonnage, café des aidants)

MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

- Coût prévisionnel de l'action : 10 000 € (pour 4 sessions)
- Moyens financiers existants :
- Moyens financiers mobilisables : 5000 € du Conseil général et de la Fondation Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche
- Moyens humains : travailleurs sociaux, établissements et services PA/PH

VEILLE JURIDIQUE ET THEMATIQUE

- Kit pratique numérique à destination des professionnels, développé par le Conseil général, la MSA, la CARSAT, la Fondation Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche et la CNSA
- Crédit d'une association « Du côté des aidants » à Tournon-sur-Rhône, à l'issue d'une action d'aide aux aidants
ducotedesaidants.com

Handicap & Gérontologie

Orientation 6 – Renforcer la prévention pour les personnes en perte d'autonomie, leurs proches et les personnes qui les entourent

Action 6.2 – Créer un Groupement de coopération sociale et médicosociale

CONSTATS

- Le département de l'Ardèche ne compte aucun Centre local d'information et de coordination (CLIC), alors qu'il y a une attente importante des acteurs de terrain sur le développement de la coordination gérontologique globale et de proximité
- La diversité des aides, la complexité des dispositifs et la multiplicité des intervenants dans le soutien des personnes âgées et des personnes en situation de handicap entraînent un manque de lisibilité pour l'usager, mais aussi pour les professionnels à l'échelle des bassins de vie

OBJECTIFS

- Favoriser la mise en commun de moyens humains, techniques, logistiques en matière :
 - d'emploi et de qualification
 - de développement de l'offre de services, d'évaluation des besoins et de coordination
 - d'évaluation et d'amélioration de la qualité des prestations
 - de vieille juridique
 - de communication
 - d'optimisation des politiques d'achat

CONTENU ET MODALITES DE L'ACTION

- Expérimenter la constitution d'un Groupement de coopération sociale et médicosociale, à l'échelle du bassin annonéen, par le biais d'une convention constitutive adoptée par les organes délibérants des membres et précisant notamment :
 - les modalités d'organisation et d'administration
 - les conditions de mise à disposition des moyens
 - la nature et le montant des apports en numéraire ou en nature, ou les participations des membres

PILOTAGE ET PARTENARIAT

- Co-pilotage : CIAS du bassin d'Annonay / Conseil général
- Partenaires identifiés : établissements PA/PH, associations d'aide à domicile (UNA et ADMR), Fondation Caisse d'Epargne Loire-Drôme-Ardèche, réseau MADO

CALENDRIER

- Expérimentation en 2014, en vue d'une éventuelle généralisation en 2015

SUIVI ET EVALUATION

- Qualité du partenariat
- Nombre d'adhérents au GCSMS
- Nombre d'actions de coordination

MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

- Coût prévisionnel de l'action : 20 000 €
- Moyens financiers existants :
- Moyens financiers mobilisables : 10 000 € du Conseil général et de la Fondation Caisse d'Epargne pour la solidarité
- Moyens humains : CIAS du bassin d'Annonay, établissements et services PA/PH

VEILLE JURIDIQUE ET THEMATIQUE

- Article L 312-7 du CASF, introduit par la Loi du 11 février 2005
- Décret n°2006-413 du 6 avril 2006 relatif aux groupements assurant la coordination des interventions en matière d'action sociale et médico-sociale
- Circulaire DGAS/SB B n°2006-216 du 18 mai 2006

Handicap & Gérontologie

Orientation 6 – Renforcer la prévention pour les personnes en perte d'autonomie, leurs proches et les personnes qui les entourent

Action 6.3 – Agir sur les leviers de l'insertion et de la valorisation des métiers du grand âge et du handicap

CONSTATS

- Les gisements d'emplois liés aux métiers du grand âge et du handicap sont importants et très diversifiés dans les secteurs sanitaires, sociaux et médicosociaux. Ils représentent plus de 900 salariés sur le bassin annonéen
- Certains de ces emplois sont peu attractifs voire dévalorisés, alors que les besoins de prise en charge sont croissants

OBJECTIFS

- Répondre à un besoin de recrutement et de formation
- Améliorer l'image des métiers et susciter des vocations

CONTENU ET MODALITES DE L'ACTION

- Construire des plans de formation adaptés et communs à plusieurs établissements et services
- Faciliter la découverte des métiers par l'organisation d'actions partenariales de sensibilisation (portes ouvertes, forums des métiers...)
- Organiser des stages d'immersion au sein de l'EHPAD et des maisons d'accueil
- Favoriser l'accueil de public en insertion (cf action 5.2 – Développer des ateliers chantiers d'insertion adaptés au public féminin)

PILOTAGE ET PARTENARIAT

- Co-pilotage : CIAS du bassin d'Annonay / Nouvelle Donne
- Partenaires identifiés : Pôle emploi, Conseil général, établissements et services PA/PH, organismes de formation

CALENDRIER

- 2013-2015

SUIVI ET EVALUATION

- Nombre d'actions de formation communes organisées
- Nombre d'actions de sensibilisation (portes ouvertes, forums des métiers)
- Anticipation des besoins

MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

- Coût prévisionnel de l'action :
- Moyens financiers existants et mobilisables :
- Moyens humains : travailleurs sociaux, professionnels des établissements et services PA/PH

VEILLE JURIDIQUE ET THEMATIQUE

- Plan national 2008-2015 pour rendre les métiers d'aide aux personnes dépendantes plus attractifs

Handicap & Gérontologie

Orientation 7 – Améliorer la prise en charge des personnes handicapées vieillissantes

Action 7.1 – Etudier la faisabilité de créer une Maison d'accueil pour personnes adultes handicapées vieillissantes sur le territoire

CONSTATS

- Les toutes premières lignes de la Loi du 11 février 2005 rappellent les droits fondamentaux des personnes handicapées et donnent une définition du handicap :
« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »
- A domicile ou en foyer d'accueil, la personne handicapée vieillissante reste une personne handicapée et a besoin d'une prise en charge spécifique
- L'espérance de vie augmente, il est donc indispensable de prévoir des solutions pour les personnes handicapées vieillissantes
- 1 personne sur 3 n'a pas de réponse adaptée à ses besoins de prise en charge, une sur trois ne dispose que d'une solution non adaptée (l'UNAPEI)
- Globalement, ce sont 6 % des personnes handicapées vieillissantes vivant à domicile qui ne voient ni parents, ni autres personnes ; pour les autres personnes de 40 ans et plus, cette proportion va de 3 % entre 40 et 59 ans à 6 % au-delà de 80 ans
- L'utilisation des dispositifs de droit commun avec l'adaptation des moyens en EHPAD, foyer-logement et le maintien au domicile personnel sont de bonnes solutions mais elles ne concernent qu'un petit nombre de personnes

OBJECTIFS

- Améliorer la prise en charge de la personne handicapée vieillissante à domicile et éviter le changement contraint
- Répondre aux besoins spécifiques des personnes handicapées vieillissantes, lorsque le maintien à domicile n'est plus adapté et trouver des solutions alternatives de prise en charge
- Améliorer les collaborations entre les structures d'hébergement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

CONTENU ET MODALITES DE L'ACTION

- Transformer des places existantes sur le territoire de la COCOBA en places pour personnes handicapées vieillissantes
- Envisager de créer une structure type MAPAHV sur le bassin afin que les personnes handicapées âgées et leurs parents, ayant besoin eux aussi d'une assistance, puissent être accueillis dans le même lieu

PILOTAGE ET PARTENARIAT

- Co-pilotage : CIAS du bassin d'Annonay / Conseil général
- Partenaires identifiés : ARS, établissements et services PA/PH, acteurs locaux

CALENDRIER

- 2015

SUIVI ET EVALUATION

- Services et actions développés
- Qualité de prise en charge des personnes handicapées vieillissantes

MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

- Mise en place d'un Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM)

VEILLE JURIDIQUE ET THEMATIQUE

- Loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale
- Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
- Recommandations des bonnes pratiques professionnelles ANESM

Orientations transversales

Orientation 8 – Renforcer la dynamique de développement social local

Action 8.1 – Suivre et piloter la démarche d'analyse des besoins sociaux

CONSTATS

- Le décret n°95-562 du 6 mai 1995 codifié depuis 2006 dans le Code de l'action sociale et des familles (CASF) pose « l'analyse des besoins sociaux » comme une obligation pour les CCAS et les CIAS
- L'analyse des besoins sociaux est un outil d'aide à la décision qui permet de confronter, de partager la réalité sociale et locale du territoire et d'opérer une veille sur son évolution
- Dans la continuité de la démarche engagée et partagée par la Ville d'Annonay et la COCOBA, il est nécessaire de préserver cet outil comme lieu d'appropriation et d'échanges entre les acteurs locaux autour des problématiques posées. Ainsi, et au-delà de l'émergence des priorités et des préconisations, il est primordial d'animer le réseau, de suivre, d'évaluer, voire de réorienter le plan d'actions mis en place. La politique sociale du bassin annonéen se doit, dans ce cadre, d'être appréhendée comme un cycle continu : observation, évaluation, décision.

OBJECTIFS

- Disposer d'une vision clarifiée des besoins sociaux, sur la base d'un diagnostic de territoire (données sociodémographiques, connaissance des publics et des dispositifs, actions développées sur le territoire...)
- Disposer d'un outil d'aide à la décision permettant d'adapter les interventions du CIAS et du CCAS
- Animer une action générale de prévention et de développement social local, en liaison étroite avec les partenaires locaux et institutionnels

CONTENU ET MODALITES DE L'ACTION

- Assurer le suivi de la démarche et la mise en œuvre du plan d'actions
- Assurer la mise à jour des données sociodémographiques et sociales du territoire et développer une approche prospective
- Mutualiser la réflexion, l'analyse et les actions sur le territoire
- Poursuivre la dynamique partenariale engagée

PILOTAGE ET PARTENARIAT

- Pilotage : Pôle cohésion sociale et territoriale (COCOBA/Ville d'Annonay)
- Partenaires identifiés : Conseil général de l'Ardèche, CAF, acteurs locaux

CALENDRIER

- 2012-2015

SUIVI ET EVALUATION

- Fonctionnement des instances
- Bilan des actions développées sur le territoire
- Mise à jour des données

MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

- Coût prévisionnel de l'action :
- Moyens financiers existants : 15 300 € annuels du Conseil général dans le cadre du règlement d'intervention pour développer des intercommunalités sociales
- Moyens financiers mobilisables :
- Moyens humains : CCAS / CIAS

VEILLE JURIDIQUE ET THEMATIQUE

- Article R 123-1 et 123-2 du Code de l'action sociale et des familles

Orientations transversales

Orientation 8 – Renforcer la dynamique de développement social local

Action 8.2 – Organiser des temps forts sur les différents champs de l'action sociale

CONSTATS

- Le champ de l'action sociale a beaucoup évolué ces dernières années, entraînant un empilement de nombreux dispositifs et une méconnaissance de l'existant

OBJECTIFS

- Améliorer la connaissance de l'action sociale par le public
- Développer des outils de coordination entre les professionnels

CONTENU ET MODALITES DE L'ACTION

- Organiser un forum thématique (sur un champ de l'action sociale) annuel pour maintenir la dynamique partenariale
- Animer des groupes de travail thématiques pour étoffer le réseau d'acteurs

PILOTAGE ET PARTENARIAT

- Co-pilotage : Pôle cohésion sociale et territoriale (COCOBA/Ville d'Annonay)
- Partenaires identifiés : Conseil général, CAF, communes, acteurs locaux

CALENDRIER

- 2013-2015

SUIVI ET EVALUATION

- Nombre de forums organisés
- Taux de participation et de satisfaction

MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

- Moyens humains : CIAS / CCAS
- Moyens financiers existants ou à mobiliser : à définir

Orientations transversales

Orientation 9 – Favoriser la mobilité et améliorer les conditions d'habitat

Action 9.1 – Mettre en place un système de transport flexible

CONSTATS

- Des difficultés de déplacement pour le public en insertion, en recherche d'emploi et en formation, en raison notamment :
 - d'une offre de transport pas toujours adaptée en termes d'horaires aux parcours quotidiens et aux mobilités « zigzagantes » (garde d'enfants, travail, formalités administratives, courses...)
 - d'une insuffisance des ressources pour acquérir ou entretenir un véhicule
- Des difficultés de mobilité pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap
- Un manque d'information du public sur les réseaux de transports en commun

OBJECTIFS

- Faciliter les déplacements quotidiens pour tous
- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle, en développant une offre de transport adaptée au public fragilisé
- Améliorer l'information en matière d'offre et d'horaires des transports en commun
- Mutualiser l'offre de mobilité existante sur le territoire

CONTENU ET MODALITES DE L'ACTION

- Développer un système de « taxi social » en :
 - élaborant des « chèques mobilité » permettant aux publics fragilisés de se déplacer de manière plus flexible à coûts modérés
 - conventionnant avec les taxis du territoire
- Diffuser la carte de l'ensemble de l'offre de transports en commun à un large public
- Mutualiser l'utilisation des minibus des EHPAD et des navettes mises en place dans certaines communes de la COCOBA pour les personnes en perte d'autonomie

PILOTAGE ET PARTENARIAT

- Co-pilotage : COCOBA / Pays de l'Ardèche verte
- Partenaires identifiés : communes, Conseil général (service Transports), Région Rhône-Alpes, taxis, EHPAD

CALENDRIER

- 2013 - 2015

SUIVI ET EVALUATION

- Fréquence d'utilisation du taxi social
- Conventionnement avec les taxis du territoire
- Support de communication créé

MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

- Coût prévisionnel de l'action : à définir

VEILLE JURIDIQUE ET THEMATIQUE

- Expérimentations de taxi social à Marange-Silvange (57) et Homécourt (54)

Orientations transversales

Orientation 9 – Favoriser la mobilité et améliorer les conditions d'habitat

Action 9.2 – Permettre l'accès et le maintien dans le logement des publics fragilisés

CONSTATS

- Des demandes de Fonds unique pour le logement (FUL) qui augmentent (en 2011, 644 dossiers sont traités, dont 250 en accès au logement et 394 en maintien dans le logement contre 409 dossiers en 2010 et 334 en 2009)
- Des catégories de population de plus en plus touchées par la grande précarité :
 - le public de moins de 25 ans, qui a peu de droits sociaux
 - les préretraités
 - le public féminin
- La connaissance des publics les plus en difficulté vis-à-vis du logement reste limitée pour mettre en avant les problèmes rencontrés et définir les conditions de leur traitement sur le territoire de la COCOBA
- Il existe au niveau départemental une dynamique de prise en compte des publics prioritaires dans le cadre du Plan départemental d'actions pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD)

OBJECTIFS

- Maintenir les publics en situation de précarité dans leur logement
- Améliorer les conditions d'accueil tout en cherchant à proposer une offre de services adaptée et de qualité
- Faciliter l'accès aux dispositifs d'amélioration et d'adaptation des logements
- Mieux connaître la réalité locale des situations de logements indignes ou énergivores à traiter

CONTENU ET MODALITES DE L'ACTION

- Organiser localement un dispositif de connaissance et de suivi des publics les plus en difficulté vis-à-vis du logement à l'échelle communautaire en y associant les élus, les services sociaux compétents et les structures d'accueil et d'hébergement présentes sur le territoire de la COCOBA
- Porter un diagnostic partagé sur les difficultés rencontrées dans l'accès au logement
- Promouvoir les Opérations d'amélioration de l'habitat (Programme d'intérêt général de l'Ardèche verte et OPAH-RU d'Annonay)
- Elaborer une cartographie du parc adapté aux besoins et ressources des publics fragilisés
- Développer des actions partenariales locales (CAF, CG, ANEF, associations caritatives, CCAS d'Annonay, service Habitat de la COCOBA...).

PILOTAGE ET PARTENARIAT

- Pilotage : COCOBA (service Habitat)
- Partenaires identifiés : Conseil général, CAF, ANEF, Etape - Collectif 31, bailleurs sociaux ...

CALENDRIER

- 2013 - 2015

SUIVI ET EVALUATION

- Mise en place effective d'un fichier partenarial et d'une cartographie associée
- Cartographie évolutive du parc à disposition
- Nombre de ménages suivis et pris en charge
- Nombre de réunions organisées

MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

- Coût prévisionnel de l'action : néant
- Moyens financiers existants : Conseil général (FUL)
- Moyens humains : travailleurs sociaux, CAF, CG

VEILLE JURIDIQUE ET THEMATIQUE

- Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées 2013-2017

Orientations transversales

Orientation 9 – Favoriser la mobilité et améliorer les conditions d'habitat

Action 9.3 – Aménager des terrains familiaux adaptés aux gens du voyage sédentarisés

CONSTATS

- La question de la sédentarisation prend une place de plus en plus importante sur le terrain et elle est réellement prise en compte aujourd'hui dans les textes de loi et les politiques départementales.
- La circulaire du 5 juillet 2001, relative à l'application de la loi, traite des besoins en habitat des gens du voyage et précise que les modes de vie des populations dites « gens du voyage » sont variés et qu'ils nécessitent des modes d'habitat que l'on qualifie généralement d'habitat adapté.
- La circulaire du 7 juin 2001, relative aux PDALPD et aux Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), prévoit de prendre en compte les besoins en habitat des gens du voyage en voie de sédentarisation en recherchant des formes d'habitat adapté à leurs modes de vie. Cette définition est confirmée par le décret du 29 novembre 2007, relatif aux PDALPD, qui précise les personnes concernées et notamment celles en situation d'habitat précaire ou occupant des locaux impropre à l'habitation et celles confrontées à un cumul de difficultés.
- Le diagnostic réalisé en 2008 par l'Association Drôme Ardèche des amis des roulettes (ADAAR) à la demande de la Communauté de communes du bassin d'Annonay a identifié des familles souhaitant se sédentariser sur le bassin.

OBJECTIFS

- Améliorer les conditions d'accueil, d'habitat, d'insertion sociale et professionnelle des gens du voyage souhaitant se sédentariser
- Répondre aux besoins des familles du bassin souhaitant disposer d'un « ancrage territorial » sans pour autant renoncer au voyage une partie de l'année

CONTENU ET MODALITES DE L'ACTION

- Aménager des terrains familiaux (au sens de la circulaire de décembre 2003) dans les zones constructibles, des terrains bâtis ou non bâtis aménagés afin de permettre l'installation de caravanes constituant l'habitat permanent de familles sur le Territoire. Les terrains familiaux, contrairement aux aires d'accueil, ne sont pas assimilables à des équipements publics. Ils correspondent à un habitat privé qui peut être locatif ou en pleine propriété. Ces terrains familiaux constituent des opérations d'aménagement à caractère privé.
- Aménager, sur chaque terrain familial un bâtiment en dur avec un coin cuisine, un séjour et des sanitaires. Les chambres à coucher seront les caravanes.
- Elaborer une convention d'occupation entre la COCOBA et les familles occupantes pour améliorer le suivi et la gestion ainsi que le maintien de liens réguliers avec les familles.

PILOTAGE ET PARTENARIAT

- Pilotage : COCOBA
- Partenaires identifiés : Communes, Etat, Conseil général, ADAAR

CALENDRIER

- 2013 - 2014

SUIVI ET EVALUATION

- Aménagement de terrains familiaux
- Satisfaction des familles sédentarisées

MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

- Coût prévisionnel de l'action : à définir
- Moyens financiers existants ou à mobiliser : subvention de l'Etat qui s'élève à hauteur de 70% de la dépense totale hors taxe, dans la limite d'un plafond subventionnable de 15 245 € par place de caravane

VEILLE JURIDIQUE ET THEMATIQUE

- Circulaire UHC/IUH1/26 no 2003-76 du 17 décembre 2003 relative aux terrains familiaux permettant l'installation des caravanes constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs
- Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées 2013-2017
- Schéma départemental d'accueil des gens du voyage 2012-2017

Orientations transversales

Orientation 10 – Développer la prévention et l'accès aux soins

Action 10.1 – Créer un Atelier santé ville

CONSTATS

- Disparités dans l'accès aux soins des habitants du bassin concourant à renforcer l'exclusion et les inégalités sociales et spatiales
- Accroissements des problématiques de santé des publics fragilisés (en situation de précarité ou issu des quartiers prioritaires de la Ville d'Annonay)
- Insuffisance des actions de santé à destination des publics fragiles

OBJECTIFS

- Diminuer les inégalités sociales et territoriales face aux soins
- Améliorer l'accès aux soins des publics fragilisés en prenant en compte l'ensemble des déterminants de la santé
- Promouvoir des habitudes de vie favorables à la santé et à l'insertion sociale
- Favoriser les partenariats et le travail en réseau pour renforcer la coopération entre les professionnels de santé

CONTENU ET MODALITES DE L'ACTION

- Mettre en place un ASV (Atelier santé ville) pour :
 - élaborer un diagnostic territorial de santé partagé, qui participera à la mobilisation des acteurs
 - coordonner les professionnels locaux de la santé afin que leurs actions et leurs pratiques facilitent la prévention et l'accès aux soins des populations les plus fragiles
 - concevoir une programmation annuelle autour d'actions de prévention et de promotion de la santé (dispositif type « accès aux soins pour tous », actions de prévention des conduites à risque, de promotion du dépistage des cancers, des règles en matière d'alimentation et d'hygiène de vie, de santé buccodentaire, etc.)
 - mobiliser le public concerné (en situation de précarité et issu des quartiers prioritaires de la ville d'Annonay)

PILOTAGE ET PARTENARIAT

- Co-pilotage : Ville d'Annonay / ARS / DRJSCS et/ou DDCSPP
- Partenaires identifiés : ACSE, CAF, MSA, CG, CARSAT, professionnels de la santé, Centre médico-psychologique, Centre hospitalier d'Annonay et partenaires techniques (CAARUD et CSAPA, Etape - Collectif 31, ANEF – ERSA, Entraide et Abri, Education santé Ardèche, etc.)

CALENDRIER

- 2013 : montage du projet un projet d'ASV (budget prévisionnel, délibération des assemblées, désignation des élus de référence et d'un coordinateur)
- 2014 : lancement de l'ASV

SUIVI ET EVALUATION

- Suivi : un comité de pilotage doit être formé et se réunir 2 fois par an pour définir une feuille de route, suivre et évaluer l'ASV
- Evaluation : mise en place d'un programme d'actions, conventionnements avec les professionnels de la santé, nombre de personnes accompagnées vers les soins

MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

- Moyen humain : 1 coordinateur de l'ASV
- Budget : 80.000 € par an environ, subventionné jusqu'à 50 % par l'ACSE
- Autres financements à mobiliser : Etat (ARS) + Conseil général (UT nord + FSE) + Ville (CUCS) + Fonds d'intervention régional (FIR) + CPAM + réponses à des appels à projets

VEILLE JURIDIQUE ET THEMATIQUE

- Plan stratégique régional de santé
- Kit méthodologique de l'ARS – Contrats Locaux de Santé
- Programme territorial de santé de l'ARS – territoire ouest
- Articulation de l'ASV avec les autres dispositifs de la Politique de la ville (CUCS, PRE et CLSPD)

Orientations transversales

Orientation 10 – Développer la prévention et l'accès aux soins

Action 10.2 – Mieux prendre en charge la souffrance psychosociale et les soins psychiatriques

CONSTATS

« La santé est définie comme un état complet de bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. » (Préambule de 1946 à la Constitution de l'Organisation mondiale de la santé).

- Problématiques sociales en augmentation constante, créatrices de souffrance psychosociale (expulsion, isolement familial, précarité et rupture de soins) gérée par des acteurs multiples qui méconnaissent le plus souvent les pratiques des autres intervenants
- Multiplication des interruptions de traitement depuis l'instauration de la Loi du 1er août 2011 ayant créé une alternative à l'internement : les soins sous contrainte à domicile
- Manque de coordination des actions sociales, médico-sociales et sanitaires ; manque de places en secteur psychiatrique et absence de structures de relais
- Bien que la santé ne soit pas une compétence légale obligatoire des villes, cette disposition concerne au premier chef les collectivités locales, confrontées à plusieurs titres à la souffrance psychique :
 - les maires sont à l'origine de la majorité des mesures d'admission en soins psychiatriques sous contrainte
 - les maires sont les destinataires des plaintes de voisinage, lorsqu'une personne présente un comportement inquiétant

OBJECTIFS

- Rompre l'isolement des personnes en souffrance psychosociale pour favoriser leur insertion
- Améliorer l'accès aux soins en santé mentale, la prise en charge des malades atteints de troubles psychiatriques et assurer le suivi des patients soignés en ambulatoire
- Développer les partenariats et le travail en réseau pour permettre l'échange d'informations entre professionnels et ainsi, mieux coordonner la prise en charge de la santé mentale

CONTENU ET MODALITES DE L'ACTION

- Dresser un état des lieux de l'existant (acteurs et actions) et des besoins en santé mentale
- Signer une convention créant un CLSM (Conseil local de santé mentale), cadre de concertation et de collaboration entre la psychiatrie, les services sociaux, les bailleurs sociaux et les municipalités. Le CLSM aurait pour mission de :
 - définir l'organisation du travail et des objectifs
 - partager des informations, des expériences et mutualiser des ressources
 - détecter les situations à risque
 - prendre en charge les souffrances psychosociales et les besoins en soins psychiatriques

PILOTAGE ET PARTENARIAT

- Co-pilotage : Ville d'Annonay/COCOBA/ARS
- Partenaires identifiés : Préfecture, Conseil général / CMS, CMP, directeurs d'établissements de santé, psychiatres de secteur, travailleurs sociaux, bailleurs sociaux et forces de l'ordre

CALENDRIER

- 2014 : état des lieux de l'existant et des besoins
- 2015 : convention créant le CLSM

SUIVI ET EVALUATION

- Qualité du partenariat engagé
- Nombre de patients pris en charge

MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

- La mise en place d'un CLSM ne coûte rien d'autre que du temps de travail des référents de chaque structure signataire de la convention

VEILLE JURIDIQUE ET THEMATIQUE

- Plan stratégique régionale de santé (2011-2015)
- Programme territorial de santé de l'ARS – territoire ouest
- Kit méthodologique de l'ARS – Contrats Locaux de Santé

4.3. La programmation des actions

Orientations	Actions	Calendrier				
		2012	2013	2014	2015	
Orientations thématiques						
Orientations dans le secteur de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse						
Orientation n°1 Améliorer l'offre d'accueil petite enfance, enfance	Action 1.1 – Créer un Relais d'assistants maternels « multi-sites » Action 1.2 – Diversifier les capacités d'accueil Action 1.3 – Développer l'information et la coordination					
Orientation n°2 Développer les actions en faveur de la jeunesse	Action 2.1 – Renforcer le service « Jeunesse-proximité » de la Ville d'Annonay Action 2.2 – Structurer et promouvoir le réseau d'acteurs de la jeunesse					
Orientation n°3 Soutenir la fonction parentale	Action 3.1 – Organiser un événement phare de type « Semaine de la Famille »					
Orientations dans le secteur de l'insertion et la précarité						
Orientation n°4 Soutenir les structures d'insertion	Action 4.1 – Créer une Maison de la solidarité Action 4.2 – Accompagner les structures d'insertion dans le développement de leur activité					
Orientation n°5 Diversifier l'offre d'insertion	Action 5.1 – Développer l'insertion par l'activité Action 5.2 – Développer des Ateliers chantiers d'insertion adaptés au public féminin					
Orientations dans le secteur du handicap et de la gérontologie						
Orientation n°6 Renforcer la prévention pour les personnes en perte d'autonomie, leurs proches et les professionnels qui les entourent	Action 6.1 – Mettre en place des actions d'aide aux aidants Action 6.2 – Créer un Groupement de coopération sociale et médico-sociale Action 6.3 – Agir sur les leviers de l'insertion et de la valorisation des métiers du grand âge et du handicap					
Orientation n°7 Améliorer la prise en charge des personnes handicapées vieillissantes	Action 7.1 – Etudier la faisabilité de créer une Maison d'accueil pour personnes adultes handicapées vieillissantes sur le territoire					
Orientations transversales						
Orientation n°8 Renforcer la dynamique de développement social local	Action 8.1 – Suivre et piloter la démarche d'Analyse des besoins sociaux Action 8.2 – Organiser des temps forts sur les différents champs de l'action sociale					
Orientation n°9 Favoriser la mobilité et améliorer les conditions d'habitat	Action 9.1 – Mettre en place un système de transport flexible Action 9.2 – Permettre l'accès et le maintien dans le logement des publics fragilisés Action 9.3 – Aménager des terrains familiaux adaptés aux gens du voyage sédentarisés					
Orientation n°10 Développer la prévention et l'accès aux soins	Action 10.1 – Créer un Atelier santé ville Action 10.2 – Mieux prendre en charge la souffrance psychosociale et les soins psychiatriques					

Glossaire

AAH	Allocation adulte handicapé
ABS	Analyse des besoins sociaux
ACFA	Association couples et familles Ardèche
ACI	Atelier chantier d'insertion
ACSE	Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances
ADAAR	Association Drôme Ardèche des amis des roulettes
ADMR	Aide à domicile en milieu rural
ADSEA	Association départementale de sauvegarde de l'enfance et l'adolescence
AED	Aide éducative à domicile
AM	Assistant maternel
ANESM	Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médicosociaux
ANPAA	Agence nationale de prévention en alcoologie et addictologie
APA	Allocation personnalisée à l'autonomie
APRE	Aide personnalisée de retour à l'emploi
ARS	Agence régionale de santé
ASV	Atelier santé ville
CAARUD	Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues
CAF	Caisse d'allocations familiales
CARSAT	Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail
CASF	Code de l'action sociale et des familles
CAUE	Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement
CCAS	Centre communal d'action sociale
CDAJE	Commission départementale d'accueil du jeune enfant
CEJ	Contrat enfance jeunesse
CIAS	Centre intercommunal d'action sociale

CIDFF	Centre d'information sur les droits des femmes et des familles
CLIC	Centre local d'information et de coordination
CLSM	Conseil local de santé mentale
CNIS	Conseil national de l'information statistique
CG	Conseil général
CLSPD	Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance
CMP	Centre médico-psychologique
CMS	Centre médico-social
CNAF	Caisse nationale des allocations familiales
CNSA	Caisse nationale de la solidarité et de l'autonomie
COCOBA	Communauté de communes du bassin d'Annonay
COORACE	Fédération des comités et organismes d'aide aux chômeurs par l'emploi
COSRA	Club de l'observation sociale Rhône-Alpes
CPOM	Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens
CSAPA	Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie
CTEF	Contrat territorial emploi formation
CUCS	Contrat urbain de cohésion sociale
DDCSPP	Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations
DGAS	Direction générale de l'action sociale, remplacée aujourd'hui par la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS)
DRJSCS	Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
DIRECCTE	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DT	Délégation territoriale
EHPAD	Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
FIR	Fonds d'intervention régional
FSE	Fonds social européen
FSL	Fonds Solidarité Logement
FUL	Fonds unique logement

GCSMS	Groupement de coopération sociale et médico-sociale
GIR	Groupe iso-ressource
GMP	GIR moyen pondéré
GOLA	Groupement des œuvres laïques d'Annonay
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
IP	Information préoccupante
ODAS	Observatoire départemental de l'action décentralisée
MAPAHV	Maison d'accueil pour personnes adultes handicapées
MJC	Maison des jeunes et de la culture
MSA	Mutualité sociale agricole
OPAH-RU	Opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain
PCH	Prestation de compensation du handicap
PDALPD	Plan départemental d'actions pour le logement des personnes défavorisées
PDI	Plan départemental d'insertion
PIG	Programme d'intérêt général
PMI	Protection maternelle infantile
PMR	Personnes à mobilité réduite
PRE	Programme de réussite éducative
PSRS	Plan stratégique régional de santé
PSU	Prestation de service unique
PTI	Plan territorial d'insertion
RAM	Relais d'assistants maternels
REAAP	Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents
RSA	Revenu de solidarité active
SJAE	Service judiciaire d'action éducative
UNA	Union nationale des associations
UT	Unité territoriale (territoire d'action sociale du Conseil général)



